

La dessileuse-pailleuse

Pour les élevages utilisant de l'ensilage dans l'alimentation des animaux, l'acquisition dans une dessileuse est la solution de dessilage la plus courante. L'investissement dans une dessileuse-pailleuse permet de combiner à la fois la distribution de l'alimentation et le paillage.

Une exploitation des Ardennes

- » M.O : 2 UTH dont un salarié
- » SAU : 153 ha
- » SF : 130 ha dont 18 ha de maïs
- » Quota : 349 000 l avec 48 VL à 7500 l/VL
- » 25 vaches allaitantes et la suite
- » Production de 35 bœufs par an



EN PRATIQUE...

L'éleveur a une expérience de 25 ans avec la dessileuse-pailleuse. Il possède aujourd'hui une dessileuse-pailleuse traînée achetée il y a 3 ans.

En hiver, il distribue quotidiennement 3 dessileuses d'ensilage (herbe et maïs) ainsi que 6 bottes rondes de paille.

Un entretien régulier lui permet de préserver au maximum la machine et de réduire les risques de panne ; la précédente dessileuse-pailleuse avait tenu 15 ans.

Grâce à l'utilisation de la porte articulée, un seul tracteur suffit pour charger et distribuer l'ensilage ou la paille.

Equipée d'une trémie mélangeuse pour les concentrés, la dessileuse lui permet de distribuer une ration semi-complète (complémentation individuelle au DAC). La machine utilisée peut également distribuer du foin ou de l'enrubané grâce aux couteaux.

POINT DE VUE DE L'ELEVEUR

« La dessileuse est un outil indispensable aujourd'hui dans mon système d'exploitation ! Dans un élevage laitier, c'est pour moi le matériel le plus important après la machine à traire.

Lors du choix de ma dessileuse-pailleuse, je choisis une marque dont la fiabilité est reconnue et je m'assure que le concessionnaire assure le dépannage 365 jours par an. De plus, si le parc de tracteur nécessite de déteiler régulièrement la machine, il est préférable d'investir dans une dessileuse-pailleuse traînée car la manoeuvre est beaucoup plus rapide.

Au niveau de l'entretien, il est important de respecter quelques règles pour assurer la longévité de la machine et limiter les coûts d'entretien : tout d'abord graisser régulièrement (une fois par semaine) ; ensuite vérifier régulièrement la tension du tapis ; enfin toujours pailler après avoir distribué l'ensilage afin de « sécher » la machine. Le seul point négatif de la dessileuse-pailleuse est la poussière dégagée lors du paillage. Pour limiter les risques de projections de cailloux et de poussière sur les animaux, je les bloque aux cornadis pendant le paillage ; de plus je tonds les vaches. »

LES AVANTAGES DE LA TECHNIQUE

- Réduction importante de la pénibilité du travail mais également du temps de travail
- Fourrage dépoussiéré et donc légèrement plus appétant
- Limite les risques d'accidents en évitant de rentrer dans les boxes des animaux
- Possibilité d'avoir une trémie en option pour incorporer les concentrés
- Accepte tout type de bottes

LES INCONVENIENTS DE LA TECHNIQUE

- Poussière lors du paillage avec conséquence sur la ventilation des bâtiments (attention aux filets brise-vent)
- Projection de cailloux pouvant endommager les bardages ou blesser légèrement les animaux
- Qualité du paillage réduite par l'effet du « hachage »

LE POINT DE VUE DU TECHNICIEN

« La dessileuse-pailleuse s'adresse tout particulièrement aux exploitations distribuant une ration semi-complète et utilisant des quantités de paille relativement importantes pour le paillage.

Elle peut assurer le paillage dans des bâtiments avec des profondeurs importantes.

Le paillage étant réalisé de préférence après la distribution de la ration, il est souhaitable de maintenir des voies d'accès propres pour ne pas souiller la table d'alimentation.

Ce type de matériel peut se trouver à partir de 8 500 € HT (dessileuse-pailleuse portée hors option) ; les nombreuses options proposées peuvent rapidement faire monter le prix d'achat. »

POUR EN SAVOIR PLUS :

Fiches techniques disponibles dans le club des métiers travail en élevage :

www.inst-elevage.asso.fr



LES CONTACTS UTILES :

- | | |
|---|----------------|
| ▶▶ Chambre d'Agriculture des Ardennes : Jean-Philippe MOUSSU | 03.24.33.89.69 |
| ▶▶ Chambre d'Agriculture de l'Aube : Magali PAULET | 03.25.43.72.72 |
| ▶▶ Chambre d'Agriculture de la Marne : Christian MOULIN | 03.26.64.95.02 |
| ▶▶ Chambre d'Agriculture de Haute-Marne : Denis DAILLET et Gérard LELAURAIN | 03.25.35.00.60 |